

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 juin 2018 à 20 h 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM.: FOUTRIER Dominique, MANGILI Antoine, Daniel MATHIOT, TADIER Christophe, BOUVEROT Gérard, PILLON Christine, PETIT Loïc.

**ABSENT EXCUSE** : Patrice FUGERE ayant donné pouvoir à Mme FOUTRIER Dominique

**ABSENT** : GUENIN Jean-Michel

**Secrétaire de séance** : Gérard BOUVEROT

Madame le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Transfert de compétence et modification des statuts de la CCCVA pour la prise de compétence facultative

**Procès-verbal dernière séance** :

Madame le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des présents + 1 pouvoir, ce compte rendu.

**Transfert de compétence et modification des statuts de la CCCVA pour la prise de compétence facultative au titre de l'article 1425-1 du CGCT « Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.**

Madame le Maire informe que la CCCVA lors du conseil communautaire du 14 juin a pris une délibération portant décision de modifier les statuts pour prendre la compétence facultative en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électriques prévue à l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales uniquement dans son application liée à l'arrivée du très haut débit par fibre optique par la Région Grand Est afin de pouvoir contribuer au cofinancement du réseau d'initiative publique en partenariat avec les départements en vue de déployer le très haut débit par fibre optique sur le territoire conformément aux dispositions du Plan France Très haut débit arrêté par l'Etat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VALIDE** ce transfert de compétence.

**APPROUVE** en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche pour y introduire au titre des compétences facultatives et plus particulièrement dans le champ de l'aménagement de l'espace communautaire, comme prévu au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : «établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques », dans son application liée à l'arrivée du très haut débit par fibre optique porté par la Région Grand Est.

**Vote** : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

## Règlement général de la protection des données - adhésion au Centre de gestion 54

Madame le Maire donne les informations suivantes :

Le cadre juridique relatif à l'informatique, aux fichiers et aux libertés est régi par la loi 78-17 du 6 janvier 1978.

A compter du 25 mai 2018, le règlement européen n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données doit être mis en application. Ce règlement devrait être complété selon les spécificités de chaque pays.

Le RGPD s'applique aux entreprises, aux associations et aux administrations qui traitent des données à caractère personnel.

Le centre de gestion de Meurthe et Moselle a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités.

Au regard de l'importance de ces nouvelles obligations légales imposées et des obligations de mise en conformité, la mutualisation de la mission du CDG 54 présente un intérêt pour notre commune.

La cotisation est calculée au taux de 0.057 € de la masse salariale annuelle. Ce qui correspond pour nous à la cotisation de base de 30 €.

D'autres propositions par différents organismes sont faits mais à des tarifs non compétitifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54

AUTORISE Madame le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale

AUTORISE Madame le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

## Copies numériques et papier - adhésion au CFC (Centre Français d'exploitation du droit de copie)

Le centre français d'exploitation du droit de copie est un organisme qui autorise la réalisation et la diffusion de copies d'articles de presse, de pages de livres.

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, toute diffusion doit donner lieu à une autorisation préalable et au versement d'une redevance à l'instar de la SACEM pour la musique.

Le CFC a l'agrément du ministère de la culture qui fait de lui l'unique concessionnaire du droit de reproduction par reprographie et le seul habilité à délivrer des autorisations de reproduction. Ces autorisations reposent sur un principe contractuel.

Depuis 2017, le CFC met en place un contrat d'autorisation en contrepartie du paiement d'une redevance dans les collectivités locales. Elle est calculée en fonction de l'effectif de la collectivité (les agents, les élus).

Pour la commune la redevance annuelle est de 350 € HT. Pour 2018, la redevance est réduite de moitié.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie

**VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir**

### **Contrat de mise à disposition de personnel par l'association « du Coeur au travail » - Dépôt de pain**

Madame le Maire explique que la convention de recours à un bénévole signé entre la commune et Madame BOULARD arrive à son terme et présente le contrat de mise à disposition de personnel par l'association du « Du cœur au travail ».

Il convient de prendre une délibération pour autoriser le maire à signer le contrat de mise à disposition de personnel pour le dépôt de pain ouvert tous les jours sauf le mercredi de 11h30 à 12h30.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les contrats de mise à disposition de personnel par l'association « DU COEUR AU TRAVAIL » pour le dépôt de pain tant que le service sera en place.

**VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir**

### **Projet de vente de tables et chaises de l'école**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la suppression du poste d'enseignant, la salle de classe a été désaffectée et la majorité du matériel (tables, chaises, fournitures, scolaires, manuels scolaires, livres, jeux...) ont été remis à l'école de Lignières qui accueillent les enfants de la commune.

Madame le Maire propose de mettre à la vente 10 tables doubles et 20 chaises. La commune d'Auxon est prête à les acheter.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré,

**DECIDE** de vendre à la commune d'AUXON 10 tables doubles et 20 chaises de l'école au prix de 400 € le lot

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**VOTE : POUR à l'unanimité des présents + 1 pouvoir**

## Budget communal - décision modificative

Madame le Maire signale qu'à la demande de Madame l'Inspectrice des Finances Publiques de Chaource, nous devons modifier l'affectation de crédits dans certains comptes avec plus de précision

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VOTE** les décisions modificatives suivantes :

- Compte 6554 : - 2 500.00 €
- Compte 65541 : + 2 500.00 €
- 
- Compte 758 : - 1 600.00 €
- Compte 7588 : + 1 600.00 €
- 
- Compte 2157 : - 600.00 €
- Compte 21578 : + 600.00 €

**VOTE : POUR** à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

## Budget communal - vente de l'eau

Madame le Maire rappelle que Monsieur DESNOYERS - distillateur - a utilisé 77 m3 d'eau communal lors de son installation sur la commune du 2 au 22 mai 2018 qui lui sera facturé. Nous devons prendre une délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** de se faire rembourser la consommation d'eau par le distillateur

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération

**VOTE : POUR** à l'unanimité des présents + 1 pouvoir

## Recensement 2019 - mise en place de l'organisation

Conformément aux dispositions de mise en œuvre du recensement, Madame le Maire informe que :

le recensement au titre de l'INSEE aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019 pour la commune.

Madame PILLON Christine (en accord avec elle) est désignée coordonnatrice de l'opération à titre gratuit par arrêté du maire en date du 11 juin 2018,

la commune devra recruter un agent recenseur avant la fin d'année.

## Organisation du 14 juillet 2018

L'organisation suivante a été retenue :

le matin, installation des stands

à partir de 16 heures : aubade par l'Espérance, distribution des livres pour les enfants du village de la naissance à 18 ans, jeux, tir avec remise d'un lot au premier, panier garni,

à partir de 21 heures : distribution de lampions, retraite aux flambeaux et feux d'artifice.

Le lendemain matin, rangement.

Madame le Maire rappelle que le barbecue ne sera pas organisé cette année par l'association Anim'Coussegrey.

Madame le maire remercie la mobilisation de chacun sur les différentes tâches liées à cette journée.

### Informations sur les écoles du secteur

Madame le Maire informe de la situation critique des petits RPI sur le secteur du Chaourçois dès la rentrée et fait part des différents projets et réunions qui ont eu lieu :

- Dispositif progressif et prévisionnel dès la rentrée 2018 de la mise en place de l'école du socle préconisée par l'Education Nationale en regroupant les CM2-CM1 et 6ème au collège de CHAOURCE :
- rentrée 2018/2019 : la classe de CM2 de l'école de Chaource serait accueillie au collège
- rentrée 2019/2020 : tous les CM2 du Chaourçois seraient scolarisés au collège
- rentrée 2020/2021 : tous les CM1 du Chaourçois seraient scolarisés au collège
- L'effectif prévisionnel du RPI BERNON-COUSSEGREY-LIGNIERES-PRUSY est de 23 enfants à la rentrée 2018.
- La commune de CHAOURCE a transmis un courrier informant du projet de construction d'un groupe scolaire et nous propose de scolariser les enfants de la commune et des communes environnantes.
- Réunion des maires du secteur à la mairie d'ETOURVY avec le syndicat intercommunal des classes de regroupement de CHESLEY-ETOURVY : il a été présenté le projet de construction d'un groupe scolaire à CHESLEY et proposé d'intégrer à ce projet les communes environnantes.
- Réunion des maires du secteur à VANLAY à l'initiative des parents d'élèves du RPI VANLAY-CUSSANGY rappelant les problématiques liés à ces situations.

### Informations et questions diverses

Madame le Maire donne la parole aux membres qui ont participé à différentes réunions :

- SMBVA (syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon) : Antoine Mangili rappelle les compétences principales de ce syndicat notamment la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dite GEMAPI, définie par l'article L211-7 du code de l'environnement entre 220 communes de l'Aube, de l'Yonne et de la Côte d'Or dont l'adhésion est obligatoire depuis l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2015.

- Transports scolaires : Antoine Mangili et Christophe Tadier ont participé à la dernière réunion. Les demandes de cartes de transports pour la rentrée sont en cours et pas de difficultés particulières sur les circuits.
- ADMR : Christine PILLON a participé à l'assemblée générale de l'Aube. Les services actuels fonctionnent correctement avec des comptes positifs. Le programme MONA LISA a été mis en place dans différentes communes auprès des personnes âgées isolées.
- SDIS : Antoine Mangili et Dominique Foutrier ont participé à la réunion présentant la réforme de la défense extérieure contre l'incendie et le règlement départemental. Les communes devront mettre en place un inventaire des points d'eau incendie sous forme d'arrêté communal.
- Gestion des dépôts sauvages de déchets dans les communes : Daniel Mathiot a participé à la réunion concernant la réglementation « déchets » et en liste succinctement les grandes lignes : définition des déchets, gestion des déchets, législation, rôle des maires et des préfets, distinction entre dépôts sauvages et décharges illégales, infractions, sanctions, etc...
- CCCVA : Madame le Maire évoque les points traités lors des précédentes réunions : RGPD, compétence facultative, attribution des marchés pour les travaux d'aménagement de deux cellules à Bernon, aménagement du COSEC d'ERVY le CHATEL, maison de santé d'AUXON, PETR, etc...

Fauchage dans le village par le service de la CCCVA : à compter de mardi 19 juin

Réparation de l'horloge : mardi 19 juin.

La séance est levée à 22 h 30